



Déclaration

Principes directeurs de la gestion de l'impact

LE 12 AVRIL 2021

Depuis avril 2019, FinDev Canada est signataire des principes directeurs de la gestion de l'impact (les principes). Les principes fournissent un point de référence par rapport auquel les systèmes de gestion de l'impact des fonds et des institutions peuvent être évalués.

La présente déclaration confirme que les investissements de FinDev Canada sont gérés conformément aux principes. Le total des actifs dont la gestion est alignée sur ces principes s'élève à 209 millions de dollars américains au 31 décembre 2019.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "K Kember".

Ken Kember Directeur général intérimaire

PRINCIPE 1

Définir des objectifs stratégiques d'impact conformément à la stratégie d'investissement

Le gestionnaire doit définir des objectifs stratégiques d'impact pour le portefeuille ou le fonds en vue de réaliser des effets sociaux ou environnementaux positifs et mesurables qui sont alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) ou d'autres objectifs largement acceptés. L'intention de créer un impact n'a pas besoin d'être partagée avec le bénéficiaire de l'investissement. Le gestionnaire s'efforcera de s'assurer que les objectifs d'impact et la stratégie d'investissement sont cohérents; qu'il y a un fondement crédible pour atteindre des objectifs d'impact grâce à la stratégie d'investissement et que l'ampleur ou l'intensité de l'impact prévu du portefeuille sont proportionnelles à la taille du portefeuille de placements.¹

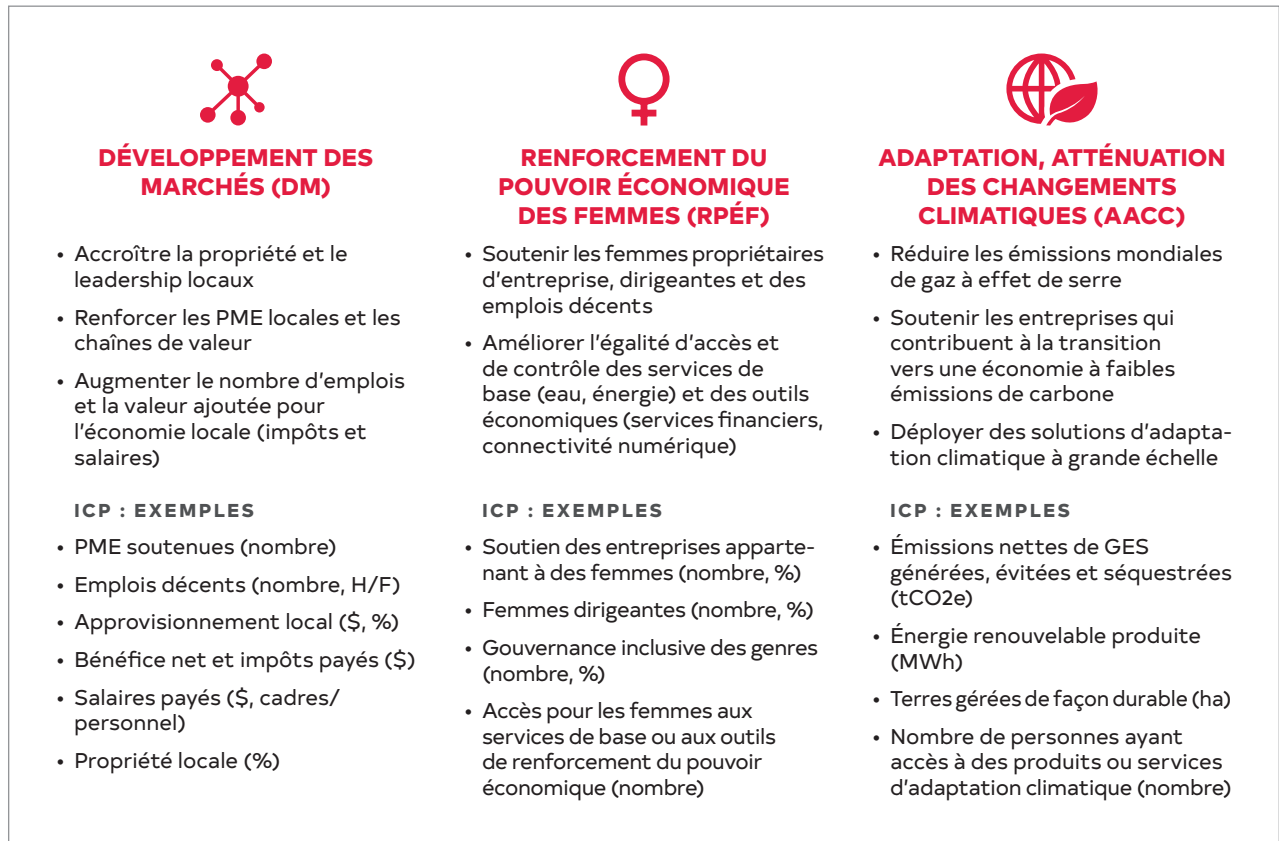
- FinDev Canada a été lancée en 2018 en tant qu'institution officielle de financement du développement (IFD) bilatéral du Canada afin d'aider à combler l'écart de financement dans les marchés émergents et frontaliers et de compléter la gamme d'outils et de programmes d'aide internationaux offerts par le Canada. Nous fournissons des solutions financières aux entités du secteur privé afin de favoriser une croissance économique inclusive et durable en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Pour mener à bien notre mission, nous avons établi un **Cadre de référence de l'impact sur le développement**² qui définit nos objectifs stratégiques d'impact et décrit comment nous mesurons et gérons leur réalisation sur le terrain. En tant qu'investisseur intégrant une optique de genre, nous avons complété notre cadre par une **Stratégie en matière d'égalité des genres**³ pour assurer la promotion de l'égalité des genres dans le cadre de nos investissements et de nos activités.
- En 2021, nous lancerons notre stratégie en matière de changement climatique afin de préciser davantage notre approche pour encourager l'adoption de mesures d'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans le cadre de nos investissements. En 2022, nous ferons la même chose pour notre objectif de développement du marché.
- Notre cadre priorise **trois domaines d'impact sur le développement** qui orientent notre processus décisionnel en matière d'investissement: (1) le développement des marchés (2) l'autonomisation économique des femmes et (3) l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Chacun de ces trois domaines est soutenu par un ensemble d'indicateurs de rendement clé (IRC)(figure 1).

¹ Les objectifs d'impact peuvent être définis comme l'effet prévu de l'impact qui contribue à des avantages financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres pour une société, une communauté ou un groupe de personnes grâce à un ou plusieurs investissements. Source: OECD-CAD (www.oecd.org/dac/).

² Consulter https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2018-10/1_cadre_de_reference-final_092518.pdf

³ Consulter https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2019-08/FinDev%20Canada_Politique%20Genre_Juin%202019.pdf.

FIGURE 1 : OBJECTIFS DES IMPACTS DE FINDEV CANADA



• En plus du Cadre de l'impact sur le développement, nous avons créé et mis en œuvre une **Politique environnementale et sociale**⁴ pour veiller à ce que les risques environnementaux et sociaux soient évalués en parallèle aux objectifs d'impact sur le développement (pour en savoir plus, veuillez consulter le Principe 5).

• Nous avons aligné nos objectifs d'impact sur le programme de développement international établi par les ODD. Bien que nous reconnaissons que bon nombre des ODD sont interdépendants, nous concentrons nos efforts sur **cinq ODD prioritaires** pour bien cibler le déploiement de notre capital et nous assurer que le parcours des impacts sur le développement et la production de rapports connexes demeurent gérables à ce stade préliminaire (figure 2).

• Nous avons également établi un ensemble d'objectifs de l'impact sur le développement pour l'ensemble du portefeuille. Il s'agit d'objectifs annuels basés sur une partie des transactions dans le portefeuille qui répondent à des critères d'impact spécifiques (pour obtenir plus de détails, veuillez consulter le Principe 2).

FIGURE 2 : LES ODD PRIORITAIRES DE FINDEV CANADA⁵



⁴ Visitez: <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-04/FinDev%20Canada%20Politique%20environmental%20et%20social.pdf>

⁵ ODD 5: Égalité des genres; ODD 7: Énergie propre et d'un coût abordable; ODD 8: Travail décent et croissance économique; ODD 9: Industrie, innovation et infrastructure; ODD 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

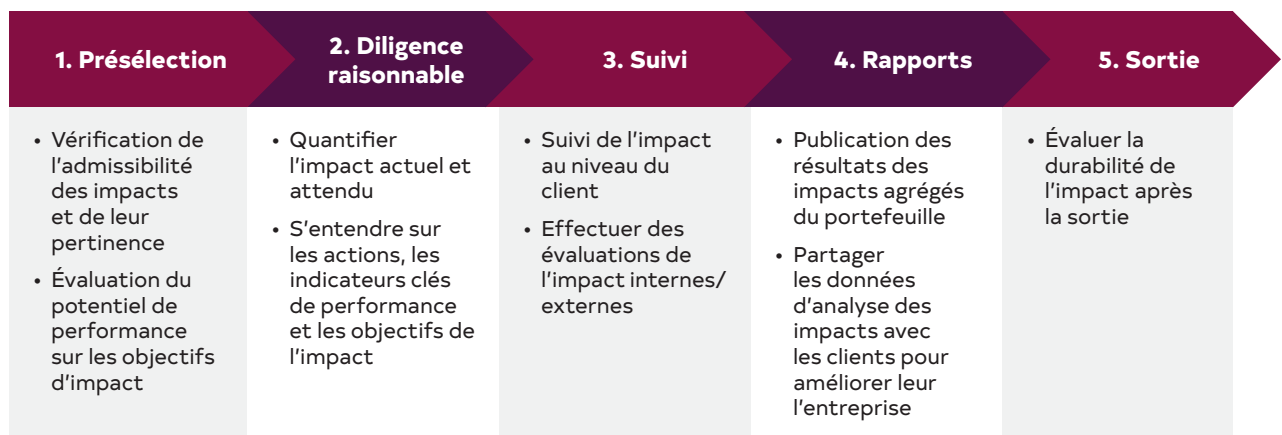
PRINCIPE 2

Gérer l'impact stratégique pour l'ensemble du portefeuille

Le gestionnaire doit utiliser un processus pour gérer la réalisation de l'impact pour l'ensemble du portefeuille. L'objectif du processus est d'établir et de surveiller la réalisation de l'impact pour l'ensemble du portefeuille, tout en reconnaissant que l'impact peut varier pour chaque placement individuel. Dans le cadre du processus, le gestionnaire doit envisager d'aligner la rémunération incitative du personnel sur la réalisation de l'impact ainsi que sur le rendement financier.

- Notre Cadre de référence de l'impact sur le développement oriente nos décisions d'investissement et la production de rapports sur les résultats. La figure 3 illustre de quelles façons **l'impact est intégré à chaque partie du processus d'investissement**.

FIGURE 3 : PROCESSUS DE GESTION DES IMPACTS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE FINDEV CANADA



- Chez FinDev Canada, nous visons à bâtir un portefeuille à impacts équilibrés. Nous reconnaissons que certains investisseurs seront plus aptes dans certains domaines d'impact sur le développement que d'autres; que certains seront plus avancés sur leur parcours d'impact tandis que d'autres pourraient être sur le point de démarrer. Afin de tenir compte de cela, nous avons élaboré en 2019 notre première série **d'objectifs variés d'impact du portefeuille** qui sont fondés sur un pourcentage de placements de portefeuille qui doivent répondre à des critères d'impact sur le développement précis. Par exemple, un pourcentage de bénéficiaires d'investissements qui devraient pouvoir répondre aux critères du Défi 2X⁶ ou qui ont des activités dans les pays les moins développés.
- Lors du processus de diligence raisonnable, nous examinons toujours comment un investissement envisagé peut **contribuer à l'atteinte d'un ou de plusieurs de ces objectifs d'impact sur le développement**. Cela nous permet à notre tour de déployer notre capital pour des investissements à impact tout en créant un portefeuille diversifié et financièrement stable de clients ayant des capacités et systèmes appropriés de gestion des risques environnementaux et sociaux.
- Afin d'aligner les objectifs d'impact sur nos propres actions, **le programme incitatif fondé sur la performance** applicable à tous les employés de FinDev Canada intègre des considérations d'impact.

⁶ Le défi 2X est une initiative mondiale dirigée par les IFD qui vise à mobiliser des capitaux substantiels pour l'autonomisation économique des femmes. Pour y être admissibles, les investissements doivent répondre à des critères spécifiques en fonction des quatre vecteurs mentionnés ci-haut. Visiter <https://www.2xchallenge.org>.

PRINCIPE 3

Établir la contribution du gestionnaire à la réalisation de l'impact

Le gestionnaire cherchera à établir et à documenter de façon crédible sa contribution à la réalisation de l'impact pour chaque investissement. Ces contributions peuvent être faites grâce à un ou plusieurs canaux financiers et/ou non financiers. Le discours doit être énoncé de façon claire et soutenu autant que possible par des éléments de preuve.

- FinDev Canada vise à offrir à ses clients une valeur ajoutée tant sur le plan financier que non financier selon le Principe qu'en tant qu'IFD appuyant des activités du secteur privé, nous devons apporter des contributions au qui dépassent ce qui est disponible dans le marché sans pour autant empiéter sur le secteur privé.
- Afin de normaliser le processus d'évaluation et de le baser sur des pratiques reconnues à l'échelle internationale, nous avons créé un cadre d'additionnalité qui établit des critères pour la détermination de l'additionnalité et le suivi de l'efficacité de notre approche.
- Pour **l'additionnalité financière**, nous suivons dans quelle mesure les investissements de Findev Canada mènent à:
 - une meilleure disponibilité de financements non offerts par le secteur privé ou offerts en quantité insuffisante;
 - de meilleures conditions, adaptées aux besoins des bénéficiaires et non offertes par le secteur privé;
- En ce qui concerne **l'additionnalité non financière**, nous évaluons dans quelle mesure nous aidons les bénéficiaires à:
 - améliorer leurs connaissances et leurs compétences,
 - améliorer les conditions de travail de leurs employés et/ou à l'échelle de leur chaîne d'approvisionnement,
 - renforcer le pouvoir économique des femmes qu'ils emploient et/ou dans leur clientèle/portefeuille/chaîne d'approvisionnement,
 - transitionner vers une économie à faibles émissions de carbone et à être résilient au changement climatique, et
 - renforcer leur niveau sur le plan environnemental et social afin d'atténuer les risques d'impacts négatifs associés.
- De plus, nous travaillons à améliorer notre méthodologie d'attribution des données d'impact afin de pouvoir rendre compte des résultats du portefeuille par rapport à la part de notre investissement. Nous cherchons à aligner notre approche sur les normes mondiales existantes telles que celles développées par GIIN et PCAF⁸.

⁸ https://thegiin.org/assets/Methodology%20for%20Standardizing%20and%20Comparing%20Impact%20Performance_webfile.pdf and <https://carbonaccountingfinancials.com/>

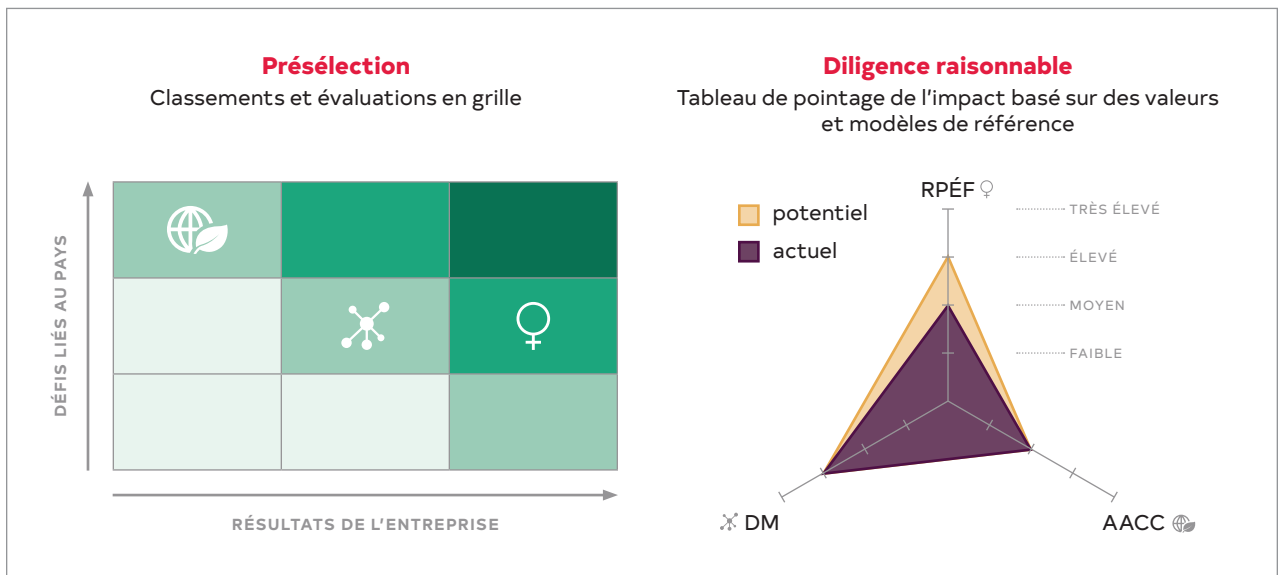
PRINCIPE 4

Évaluer l'impact attendu de chaque investissement selon une approche systématique

Pour chaque investissement, le gestionnaire doit évaluer à l'avance et, dans la mesure du possible, quantifier le potentiel d'impact concret et positif découlant de l'investissement.⁹ L'évaluation doit faire appel à un cadre de mesure des résultats approprié qui vise à répondre à des questions fondamentales: (1) Quel est l'impact prévu? (2) Qui subira l'impact prévu? (3) Quelle est l'importance de l'impact prévu? Le gestionnaire s'efforcera également d'évaluer la probabilité de réaliser l'impact prévu de l'investissement. En évaluant cette probabilité, le gestionnaire doit identifier les facteurs de risque importants qui pourraient avoir comme conséquence que l'impact réel varie par rapport aux attentes. Pour évaluer le potentiel d'impact, le gestionnaire doit trouver des éléments de preuve pour évaluer l'ampleur relative du défi relevé dans le contexte géographique ciblé. Le gestionnaire évaluera également des possibilités d'accroître l'impact de l'investissement. Dans la mesure du possible et si cela est pertinent en fonction de l'intention stratégique du gestionnaire, le gestionnaire peut également tenir compte des impacts indirects et systémiques. Les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être alignés sur les normes de l'industrie et appliqués selon les meilleures pratiques.

- Pour systématiser la façon dont nous évaluons chaque transaction quant à son impact sur le développement, nous avons **un ensemble d'outils analytiques et visuels** qui permettent de quantifier l'impact actuel et potentiel d'un bénéficiaire potentiel. (fig. 4).

FIGURE 4 : EXEMPLES D'OUTILS D'IMPACT AU MONTAGE



⁹ « Impact » signifie les effets importants sur les personnes et l'environnement résultant de l'investissement, tel que décrit par le Principe 1. Les impacts évalués à l'aide du principe 4 peuvent également inclure des effets ESG positifs découlant de l'investissement.

- Au stade de présélection, à l'aide de données quantitatives et qualitatives, chaque occasion obtient des **points en fonction des axes liés à l'impact des besoins de développement d'un pays et le potentiel d'impact d'une entreprise**. Pour évaluer l'axe du pays, les outils d'impact comprennent une variété de données d'indicateurs économiques et sociaux, comme les indices Inclusive Development Index, Gender Development Index et Global Adaptation Index¹⁰.
- Lors de la diligence raisonnable, nous nous appuyons sur l'évaluation initiale en introduisant **des données quantitatives additionnelles**. Cela comprend un examen des données d'exploitation d'une entreprise et l'utilisation d'autres bases de données nationales et sectorielles afin **de comprendre les lacunes et les impacts potentiels des opérations de l'entreprise sur la durée de vie prévue d'un projet**.
- En tant qu'investisseur intégrant une optique de genre, nous entreprenons une évaluation de référence de l'égalité des genres dans les opérations des clients afin d'identifier les possibilités de renforcer les résultats en matière de genre dans le cadre de l'engagement de FinDev Canada auprès du client. Pour ce faire, nous tirons parti des outils existants d'intégration de la dimension de genre et d'évaluation des genres, tels que l'outil Gender Gap Analysis Tool¹¹ des Principes d'autonomisation des femmes, largement utilisé dans le secteur du financement du développement et accessible à tous les acteurs du secteur privé.
- Pour prioriser les occasions ayant le plus grand impact potentiel sur les femmes, notre pointage final d'impact sur le développement attribue **une pondération plus élevée à l'objectif d'autonomisation économique des femmes** qu'aux deux autres dimensions de l'impact sur le développement.
- Dans notre analyse, nous faisons toujours la distinction entre les performances actuelles et futures d'une entreprise. Cela nous permet d'évaluer où en est un client aujourd'hui par rapport à ses engagements d'impact futurs et d'évaluer le degré d'étirement pour atteindre ces résultats améliorés et les risques de ne pas les atteindre associés.
- Lorsque le degré d'étirement est élevé, ou lorsqu'il y a une marge de manœuvre claire pour aider l'entreprise à renforcer ses pratiques actuelles afin d'approfondir l'impact potentiel sur le développement, nous développons des plans d'action avec des objectifs établis dans le temps avec l'entreprise et souvent aux côtés d'autres IFD. Dans la mesure du possible, nous nous appuyons sur notre facilité d'assistance technique pour aider nos bénéficiaires à atteindre ces objectifs (pour en savoir plus, veuillez consulter le Principe 6).
- Des études d'impact détaillées appuyées par des plans d'action et des cibles, accompagnées de préoccupations environnementales et sociales et d'autres risques, sont présentées dans les notes de recommandation d'investissement soumises au Comité d'investissement et au Conseil.
- Nous évaluons également des facteurs de risque importants qui pourraient perturber l'impact potentiel à l'aide de notre processus d'examen des préoccupations environnementales et sociales (pour en savoir plus, veuillez consulter le Principe 5).
- Afin d'assurer **l'alignement sur les normes généralement reconnues de l'industrie**, l'approche de mesure de l'impact de FinDev Canada s'appuie sur des normes de production de rapports telles que les indicateurs harmonisés pour les activités du secteur privé (HIPSO), les critères du Défi 2X et les normes de production de rapports et d'investissement d'impact (Impact Reporting and Investment Standards Plus – IRIS+) du réseau Global Impact Investing Network (GIIN).

¹⁰ Développés par le Forum économique mondial, le Programme des Nations Unies pour le Développement et la University of Notre Dame, respectivement

¹¹ Gender Gap Analysis Tool des Principes d'autonomisation des femmes (WEPs Tool) est un outil axé sur les affaires conçu pour aider les entreprises du monde entier à évaluer les résultats en matière d'égalité des genres à l'échelle des lieux de travail, des marchés et des communautés. Visitez: <https://weps-gapanalysis.org>

PRINCIPE 5

Évaluer, traiter, surveiller et gérer les impacts négatifs potentiels de chaque investissement

Pour chaque investissement, le gestionnaire doit chercher à identifier et à éviter, dans le cadre d'un processus systématique et documenté, et si ce n'est pas possible, d'atténuer et de gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le cas échéant, le gestionnaire travaillera avec le bénéficiaire de l'investissement pour lui demander de s'engager à prendre des mesures pour combler les lacunes potentielles dans les systèmes, les processus et les normes du bénéficiaire à l'aide d'une approche alignée sur les bonnes pratiques internationales de l'industrie. Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire doit surveiller le risque et le rendement ESG des bénéficiaires et, le cas échéant, travailler avec les bénéficiaires pour combler les lacunes et les événements imprévus.

- En plus d'évaluer l'impact sur le développement de toutes les transactions, FinDev Canada s'engage à appliquer des approches rigoureuses d'évaluation et de surveillance des risques tout au long du cycle de vie de notre engagement auprès des entreprises. Au cours du ciblage initial, nous comparons les activités du client à celles qui figurent sur notre liste d'exclusion, qui interdit l'investissement dans des secteurs et des contextes à niveau de risque particulièrement élevé. Une évaluation initiale des risques de réputation est effectuée, et la catégorisation initiale des risques environnementaux et sociaux est attribuée à l'étape de la présélection.
- Lors de la revue diligente, nous passons en revue la **performance d'un client en matière de droits de la personne et d'objectifs environnementaux et sociaux** afin d'identifier les risques potentiels ou les éléments à améliorer - un processus fondé sur notre politique environnementale et sociale¹². La politique s'appuie sur les normes de performance de la SFI sur la durabilité environnementale et sociale, l'ensemble de normes environnementales et sociales le plus souvent utilisé dans le secteur du financement du développement¹³, ainsi que sa note, Interpretation Note on Financial Intermediaries¹⁴ et ses lignes directrices, Environmental, Health and Safety Guidelines¹⁵, si nécessaire. D'autres éléments de référence peuvent s'appliquer en fonction du profil de risque, du secteur ou du contexte d'exploitation d'une transaction, comme les Center for Financial Inclusion Campaign Principles for Client Protection¹⁶ pour les prêts de microcrédit, les prêts personnels ou le développement de microentreprises et les certifications spécifiques aux produits de base¹⁷ lorsqu'ils sont cités comme un élément majeur de l'approche de gestion des risques environnementaux et sociaux du client.
- L'évaluation environnementale et sociale est intégrée à notre cycle d'investissement tout comme l'impact sur le développement, de la présélection à la diligence raisonnable, à l'approbation, à la surveillance et aux rapports. Étant donné que nos clients et les pays où nous investissons peuvent faire face à des défis et contraintes en matière de capacité différents en matière environnementaux et sociaux, nous reconnaissons que **l'atteinte de la conformité doit être progressive et fondée sur des délais raisonnables**, par exemple grâce à l'utilisation de plans d'action environnementaux et sociaux (PAES) ou d'assistance technique pour s'assurer que ces lacunes sont réglées de manière appropriée.

¹² Consultez: <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-04/FinDev%20Canada%20ES%20Policy%20-%20%2002Mar%202020.pdf>

¹³ Consultez: https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/Topics_Ext_Content/IFC_External_Corporate_Site/Sustainability-At-IFC/Policies-Standards/Performance-Standards

¹⁴ Consultez: <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/a6de7f69-89c8-4d4a-8cac-1a24ee0df1a3/FI%2BInterpretation%2BNote.pdf?MOD=AJPERES&CVID=n27ywSg>

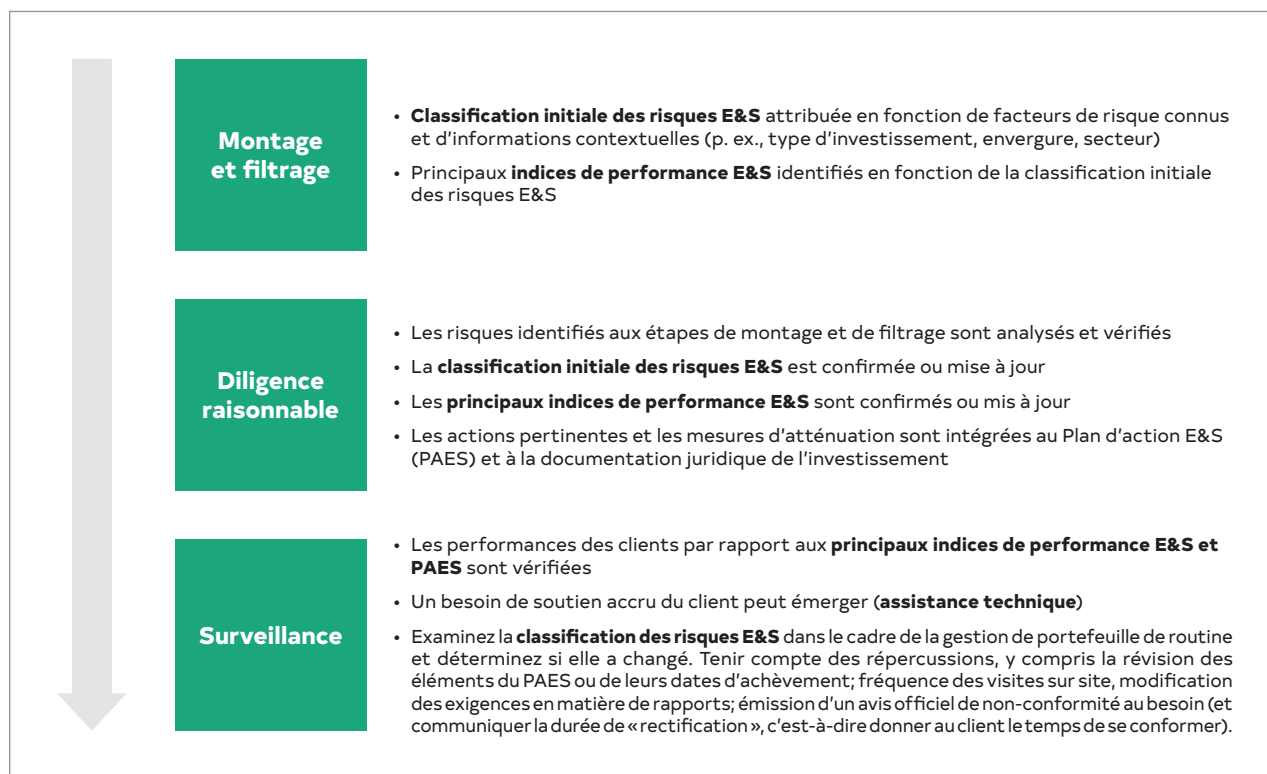
¹⁵ Consultez: https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/ehs-guidelines

¹⁶ Consultez: <https://www.centerforfinancialinclusion.org/about/what-we-do/consumer-protection>

¹⁷ Par exemple, la norme Forest Management Standard du Forest Stewardship Council ou le commerce équitable.

- De plus, **la criminalité financière, la gouvernance d'entreprise, l'éthique des affaires et les risques de réputation associés** sont également évalués. L'accent est mis sur la capacité de gestion du client dans ces domaines ainsi que le cadre réglementaire auquel son exploitation est soumise. Ces risques et approches d'atténuation sont évalués aux étapes de présélection et de diligence raisonnable, et sont surveillés tout au long du cycle d'investissement dans le cadre des activités normales de gestion d'actifs.
- Une fois qu'un investissement est effectué, nous continuons de surveiller de près sa performance environnementale et sociale et d'évaluer les risques potentiels sur une base annuelle (ou plus fréquemment, si nécessaire)(pour en savoir plus, veuillez consulter le Principe 6).

FIGURE 5 : DILIGENCE RAISONNABLE ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DURANT LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



- De plus, compte tenu de la nature transversale de l'égalité des genres, nous tenons compte également des facteurs de risque importants qui pourraient perturber l'impact potentiel grâce à notre processus d'évaluation environnementale et sociale, incluant les risques liés au genre pour les travailleurs, les collectivités et les clients, ainsi que les risques liés à la protection des clients pour les bénéficiaires de prêts aux microentreprises et aux PME¹⁸.

¹⁸ Nous nous fions également aux ressources et aux notes d'orientation publiques pour appuyer l'identification et l'atténuation des risques en matière de genre en général et dans certains secteurs à risque élevé. Par exemple, le document Addressing Gender-Based Violence and Harassment – Emerging Good Practice for the Private Sector (https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/publications/publications_gpn_addressinggbvh)

PRINCIPE 6

Surveiller les progrès réalisés de chaque investissement en vue de l'atteinte de l'impact attendu et répondre de manière appropriée

Le gestionnaire utilisera le cadre de résultats (voir le Principe 4) pour surveiller les progrès réalisés en vue de l'atteinte d'impacts positifs comparés à l'impact attendu de chaque investissement. Les progrès doivent être surveillés à l'aide d'un processus prédéfini pour le partage des données de performance avec le bénéficiaire. Dans la mesure du possible, cela indiquera la fréquence à laquelle les données seront recueillies, la méthode de collecte de données, les sources de données, les responsabilités en matière de collecte de données et comment et à qui les données seront rapportées. Lorsque les données de suivi suggèrent que l'investissement n'atteindra plus les impacts prévus, le gestionnaire doit agir en conséquence. Il pourra également utiliser le cadre de résultats pour obtenir les résultats de l'investissement.

- À partir de l'étape de diligence raisonnable, FinDev Canada discutera et rédigera en collaboration avec le client **un plan d'action environnemental et social et de communication de rapports ainsi qu'un d'action en matière d'impact sur le développement** qui décrivent les activités annuelles prévues, les indicateurs d'impact et la fréquence des rapports de données. Une fois l'investissement approuvé, ces engagements sont inscrits au contrat final du client²⁰.
- La responsabilité de la collecte de données incombe à l'équipe d'impact et E&S qui recueillent les données pertinentes directement des clients à l'aide de rapports de surveillance et de modèles de données. À l'aide de ces informations, deux équipes surveillent les progrès par rapport aux attentes et **surveillent la performance des clients**. Cela se fait habituellement chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire. Le cas échéant, nous collaborons également avec les clients en participant en tant que membres à leurs comités d'impact et ESG et des appels individuels.
- Dans le cas où le rendement d'un client n'est pas aligné avec les attentes avant investissement et les obligations contractuelles en matière d'impact et environnementaux et sociaux, notre approche consiste à nous travailler avec le client pour comprendre la situation et ce qui l'a causée. Nous avons une approche centrée sur le client, ce dernier prenant la responsabilité de créer un plan d'actions correctives. Nous nous engageons à aider nos clients à obtenir de meilleurs résultats tout en reconnaissant que le chemin vers l'impact est rarement simple et nécessite de la coopération et de l'adaptation afin d'atteindre des objectifs significatifs.
- La phase de surveillance stimule le **rendement et l'apprentissage au sujet de l'impact**: nos clients nous fournissent des mises à jour sur les progrès accomplis et nous cherchons à fournir un soutien et des conseils sur les activités qui pourraient augmenter ou accélérer les résultats de l'impact et de partager les meilleures pratiques, ainsi qu'à appuyer l'amélioration continue de la gestion de l'impact sur le développement et les risques environnementaux et sociaux des deux parties. FinDev Canada s'appuie sur des experts internes et externes au besoin pour obtenir des conseils techniques sur les activités liées à l'impact.
- FinDev Canada a mis sur pied une facilité d'assistance technique (AT) en 2020 afin de traiter des lacunes spécifiques en matière de capacité pour nos clients et de leur permettre d'approfondir leurs résultats en matière de développement et d'étendre la durabilité. Les projets d'AT visent à renforcer les résultats dans trois domaines: l'action en matière de genre, les données d'impact et le rendement des entreprises. En 2021, nous avons développé une offre d'AT en matière de genre pour les clients qui comprend une série d'interventions axées sur le genre qui peuvent être déployées rapidement et efficacement en fonction des besoins et des objectifs d'impact du client. Dans l'ensemble, l'AT permet de renforcer les capacités des entreprises à se transformer, d'offrir plus de valeur aux clients finaux et d'accroître leurs avantages concurrentiels.

²⁰ Les clients sont tenus de soumettre des rapports d'impact et ESG régulièrement en plus des exigences de notification liées aux incidents environnementaux et sociaux importants affectant l'environnement, les travailleurs et les communautés locales.

PRINCIPE 7

Tenir compte de l'effet sur la durabilité de l'impact d'une sortie d'un investissement

Lorsqu'il sort d'un investissement, le gestionnaire doit, de bonne foi et conformément à ses obligations fiduciaires, tenir compte de l'effet qu'auront le moment, la structure et le processus de sa sortie sur la durabilité de l'impact.

- FinDev Canada adopte une approche axée sur l'impact et s'engage à l'appliquer à l'échelle du processus décisionnel, de la présélection jusqu'à la sortie. Nous croyons qu'une sortie durable commence à la diligence raisonnable lorsque l'engagement d'impact d'un client est évalué et que l'impact sur le développement et les objectifs environnementaux et sociaux sont établis. Compte tenu de la nature très récente de notre portefeuille, nous avons commencé par l'élaboration de cadres et d'outils solides pour les processus de diligence raisonnable, puis pour la gestion d'actifs. Une stratégie de sortie durable sera abordée prochainement et nous nous engageons à la mettre en œuvre dans un proche avenir avant de nos premières sorties de certains investissements.

PRINCIPE 8

Passer en revue, documenter et améliorer les décisions et les processus en fonction de l'atteinte de l'impact et des enseignements obtenus

Le gestionnaire évaluera et documentera le rendement de chaque investissement en matière d'impact, comparera l'impact attendu et réel ainsi que d'autres impacts positifs et négatifs, et il utilisera ces conclusions pour améliorer les décisions opérationnelles et stratégiques en matière d'investissement, ainsi que les processus de gestion.

- Nous effectuerons des **évaluations provisoires et postérieures** d'un échantillon de nos transactions à mesure qu'elles arrivent à échéance et sont retirées du portefeuille afin de **valider les hypothèses d'impact sur le développement et d'améliorer notre Cadre de référence de l'impact sur le développement**. Les enseignements tirés des évaluations nous permettront de mieux comprendre l'impact sur le développement et de servir de référence pour l'amélioration continue.
- Nous avons commencé et continuerons à produire une variété de rapports sur les impacts de notre portefeuille, dont notamment les outils en ligne (tableau de bord), des analyses approfondies de domaines ou secteurs d'impact particuliers et des progrès vers l'atteinte de nos trois objectifs d'impact. Ces techniques de production de rapports orienteront nos équipes internes ainsi que le public des résultats globaux des impacts sur le développement et fourniront des renseignements sur le rendement de certains segments du portefeuille. Nous partagerons également des résultats et conclusions avec les entreprises clientes afin qu'elles puissent évaluer leur impact par rapport aux références.
- Afin d'assurer une valeur ajoutée aux clients et l'amélioration continue, nous évaluerons **la satisfaction des clients** à l'égard de l'engagement et des résultats liés à l'impact à l'aide **d'outils de rétroaction qualitative et quantitative compris dans un système de « Voix du client »**. En 2020, FinDev Canada a effectué une étude d'essai d'un système de VDC en menant, entre autres, des entrevues approfondies avec des clients. Les résultats de l'épreuve orienteront un système de VDC qui sera développé et déployé en 2021.
- La **Politique de divulgation provisoire**²¹ de FinDev Canada démontre notre engagement à divulguer de façon transparente les activités d'investissement, y compris les exigences de publication d'information sur les répercussions E&S possibles liées à un investissement 30 jours avant la signature d'une transaction de catégorie A et un résumé complet des processus de diligence raisonnable et des résultats d'évaluation E&S et d'impact sur le développement dans les 90 jours suivant la signature de toute transaction d'investissement²².

²¹ Visitez <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-06/Disclosure%20Policy%20FR.pdf>

²² Vous trouverez les divulgations liées aux transactions sur notre site Web : <https://www.findevcanada.ca/en/what-guides-us/transparency-policy-and-approach>

PRINCIPE 9

Divulguer publiquement l'alignement sur les Principes et mandater régulièrement une vérification indépendante de cet alignement

Sur une base annuelle, le gestionnaire doit divulguer publiquement l'alignement de ses systèmes de gestion d'impact sur les Principes et, à intervalles réguliers, prendre des dispositions pour obtenir une vérification indépendante de cet alignement. Les conclusions de ce rapport de vérification seront également divulguées publiquement. Ces divulgations sont assujetties à des exigences fiduciaires et réglementaires.

- Cette déclaration confirme l'alignement de FinDev Canada sur les principes d'impact et nous la mettrons à jour chaque année.
- Au premier trimestre de 2021, BlueMark, une société Tideline et l'un des principaux fournisseurs de services de vérification d'impact sur le marché d'investissement à impact, a effectué une vérification indépendante de l'alignement de FinDev Canada sur les Principes de l'impact. Les résultats ont été publiés sur notre site Web.
- Nous reconfirmons d'autre part notre engagement à répéter la vérification indépendante tous les trois ans par la suite.